

Formation à la surveillance de la pêche côtière : le filet se resserre autour des contrevenants



Mission de suivi, de contrôle et de surveillance dans le lagon d'Aitutaki, aux Îles Cook. Crédit photo : Aymeric Desurmont, CPS

Le module en ligne d'un nouveau cours de formation sur l'application et le respect de la réglementation (pêche côtière et aquaculture) sanctionné par un brevet de niveau IV a été lancé au mois d'août dernier. Le cours, de conception récente, sera agréé par l'Université du Pacifique Sud (USP) dès la fin de 2018 et dispensé dans le cadre du programme de formation technique continue de l'USP (programme TAFE). Les formateurs et les évaluateurs de la CPS seront chargés de mener les tests d'évaluation des compétences des participants.

Cette nouvelle formation vient compléter le cours sur l'application et le respect de la réglementation halieutique de l'USP (brevet de niveau IV)¹ ; elle s'adresse aux agents et administrateurs chargés du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) des pêches qui sont déjà titulaires du brevet de l'USP. Les deux premières sessions seront financées par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce au titre du projet « Développer les pêches au profit de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence des communautés océaniques ».

Les évaluations des compétences des participants auront lieu en novembre 2018 (tests en ligne à effectuer dans des délais précis) et seront suivies de huit jours de formation en présentiel. Le module en ligne sera dispensé depuis l'USP par le biais d'une plateforme Moodle (environnement orienté objet d'apprentissage dynamique modulaire). Il regroupe 18 unités d'enseignement comprenant des tutoriels, des questionnaires et des travaux écrits à rendre sur les questions théoriques inscrites au programme. Les réunions en présentiel prévues en novembre auront pour objet de cerner les aptitudes et les compétences des participants dans le cadre de travaux pratiques portant sur les questions abordées dans les différentes unités d'enseignement. Les participants auront l'occasion, à trois reprises, de faire la démonstration de leurs savoirs et de leurs compétences et devront satisfaire à tous les critères de réussite requis pour obtenir leur brevet.

Ils bénéficieront d'une aide financière en vue de leur participation à la formation en présentiel et aux tests d'évaluation des compétences, qui se dérouleront dans les locaux du TAFE à Suva (Fidji). Toutefois, la CPS ne prendra à sa charge que les frais de participation aux tests d'évaluation des stagiaires ayant suivi l'intégralité des modules en ligne correspondant aux quatre volets du cours de formation.

Ce dernier s'adresse à des agents chargés du suivi, du contrôle et de la surveillance de la pêche côtière et de l'aquaculture qui ont fait preuve d'un engagement résolu dans l'exercice de leurs fonctions et ont suivi avec succès le cours de l'USP sur l'application et le respect de la réglementation halieutique. La formation a pour objet de favoriser l'acquisition des compétences et des connaissances techniques et pratiques que l'on est en droit d'attendre d'agents de police des pêches compétents amenés à intervenir dans les secteurs de la pêche côtière et de l'aquaculture. Le programme d'enseignement comportera trois volets inédits axés sur la pêche côtière et l'aquaculture, auxquels s'ajoutera un quatrième volet sur les procédures d'application de la réglementation, élaboré par l'Agence des pêches du Forum.

Dans le cadre du module en ligne, les participants seront encouragés à exprimer des idées et à confronter leurs expériences et pourront ainsi se familiariser avec certaines des situations rencontrées dans d'autres pays ou dans d'autres régions de leur pays. Ce dialogue contribuera à la mise en place d'un réseau de pairs dont on espère qu'il favorisera une communication et des échanges d'information suivis entre les participants au cours.

Pour plus d'informations :

Ian Freeman

*Spécialiste du suivi et de la surveillance des pêcheries côtières et de l'aquaculture, CPS
ianf@spc.int*

Megan Streeter

*Consultante, spécialiste de la formation halieutique
mapstreeter@gmail.com*

¹ Ce cours plus ancien, élaboré par l'Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique, est axé sur la pêche hauturière.